
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 1er juin 2021, à 19 h, en visioconférence, et ce, en application des mesures de distanciation sociale et diffusée publiquement sur la page Facebook de la Ville.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Avant de commencer cette séance, je tiens à souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroule jusqu'au 7 juin prochain. Chacun de nous peut améliorer la participation des personnes handicapées à la vie en société. ENSEMBLE, posons des gestes pour rendre notre société plus inclusive.

Dans les dernières heures, un pont couvert qui enjambe la rivière Des Méloizes a subi un incendie. Ce pont, qui était déjà fermé à la circulation depuis quelques semaines pour des raisons de sécurité, est une perte totale. Afin de réduire les impacts environnementaux, le MTQ va récupérer les débris, et ce, dans les meilleurs délais. Merci à l'équipe des pompiers pour leur intervention rapide.

Vous le savez, l'importance de l'achat local est essentielle pour nos entreprises et commerçants de l'Abitibi-Ouest. Nous avons le privilège de compter plusieurs entrepreneurs sur le territoire qui offrent de merveilleux produits de chez nous. D'ailleurs, nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir le fromage Le bâtisseur, devenu le fromage officiel de la Ville de La Sarre. Créé par La vache à Maillotte — Fromagerie Nordique en vue du 100^e de la ville, ce fromage connaît un grand succès dans la région et la province. Merci pour ce beau partenariat !

Depuis plusieurs jours, la situation reliée à la COVID-19 demeure stable dans la région. Grâce à nos efforts et à notre vigilance, nous pourrions profiter de la saison estivale et des activités offertes. Bien sûr, celles-ci respecteront les mesures et directives sanitaires en vigueur.

Le 28 mai dernier, la Santé publique a levé l'interdiction de déplacement entre les régions. Bien que les déplacements ne soient pas recommandés, il est possible de se déplacer entre les différentes régions de la province. La Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue demande à la population d'user de prudence dans les déplacements non essentiels, surtout dans les régions où la transmission du coronavirus est élevée.

Plusieurs belles nouvelles ont été annoncées dernièrement concernant nos activités et nos services. Comme le conseil municipal est à l'écoute des besoins des citoyens, il y aura bel et bien une cueillette des encombrants en 2021 pour le territoire de La Sarre, soit du mardi 7 septembre au vendredi 10 septembre. Plus de détails sur notre site Internet.

La Ville a lancé son tout nouveau programme de soutien financier d'art mural afin de mettre à l'avant-plan les créateurs et les artisans locaux. Applicable sur le territoire de la ville, ce programme encourage la réalisation de murales extérieures visibles et invite les citoyens, les organismes, les entreprises ou institutions locales à s'unir autour d'un projet culturel commun. Plus de détails également sur notre site Internet.

La pandémie, qui dure maintenant depuis plusieurs mois, a mis à rude épreuve la patience de chacun d'entre nous. Depuis quelque temps, nous remarquons plus de commentaires désagréables et parfois agressifs envers certains de nos employés. Bien que nous comprenions la situation, nous vous demandons d'être poli et courtois lors de vos échanges, que ce soit en personne, au téléphone, par courriel ou via les réseaux sociaux. Notre organisation applique la tolérance zéro concernant les menaces et la violence verbale envers notre personnel. Merci à l'avance pour votre collaboration !

Je vous rappelle que l'hôtel de ville est toujours ouvert aux citoyens du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et le vendredi de 8 h à 13 h. Nos différents services sont également disponibles via le courriel au info@ville.lasarre.qc.ca ou par téléphone au 819 333-2282.

En terminant, je veux souhaiter un bel été à nos employés et aux citoyens. Profitez des avantages de cette belle saison !

Bonne séance !

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-136

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant dans 12. Affaires nouvelles, le point 12.1 Appui au Carrefour Jeunesse Emploi.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021

Résolution no 2021-137

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021

Résolution no 2021-138

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Nomination d'un membre du conseil au Comité de suivi Recyclage de métaux intégrés inc.

Résolution no 2021-139

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a adopté, le 3 décembre 2019, un règlement de modification de zonage portant le numéro 15-2019, autorisant l'entreprise ArcelorMittal Produits Longs

Canada à opérer sur le site tout en définissant un cadre normatif;

ATTENDU l'entente entre la Ville de La Sarre et l'entreprise ArcelorMittal Produits Longs Canada, signée le 18 décembre 2019, relative à la création d'un Comité de suivi pour la mise en application de mesures réglementaires incluses dans le règlement 15-2019;

ATTENDU QUE l'entreprise ArcelorMittal Produits Longs Canada opère aujourd'hui sous le nom Recyclage de métaux intégrés inc.;

ATTENDU QUE l'entente prévoit que le conseil doit nommer un membre du conseil pour siéger sur ce comité et y représenter la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De nommer Monsieur Sébastien Belisle comme membre du conseil pour siéger sur ce comité.

4.2 Appel de candidatures pour le Comité de suivi Recyclage de métaux intégrés inc.

Résolution no 2021-140

ATTENDU QUE l'entente pour le Comité de suivi pour les opérations de l'entreprise Recyclage de métaux intégrés inc. mentionne qu'un citoyen demeurant dans le secteur concerné doit siéger sur le comité;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QU'un appel de candidatures sera réalisé pour la nomination d'un citoyen au sein de ce comité.

4.3 Nomination d'une secrétaire au comité de suivi Recyclage de métaux intégrés inc.

Résolution no 2021-141

ATTENDU QUE l'entente relative au comité de suivi pour l'entreprise Recyclage de métaux intégrés inc. mentionne qu'une secrétaire devra être nommée parmi les fonctionnaires de la Ville;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De nommer la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, en tant que secrétaire du Comité de suivi.

4.4 Date d'une première rencontre du comité de suivi Recyclage de métaux intégrés inc.

Résolution no 2021-142

ATTENDU l'entente relative à la création d'un Comité de suivi pour l'entreprise Recyclage de métaux intégrés inc.;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Louis Côté;

QU'une première rencontre du Comité de suivi se tiendra le 28 juin 2021 à 19 h à l'Hôtel de Ville de La Sarre.

4.5 Mandat à la firme Cain Lamarre, dossier VLS2021-373

Résolution no 2021-143

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De mandater la firme Cain Lamarre pour le dossier VLS2021-373.

4.6 Entente relative à l'afficheur électronique

Résolution no 2021-144

ATTENDU l'entente concernant l'installation de panneaux publicitaires numériques, conclue le 29 octobre 2019 avec l'entreprise BAHO Média inc.;

ATTENDU la pandémie qui sévit depuis mars 2020;

ATTENDU QUE BAHO est une entreprise en démarrage et que ladite pandémie a affecté sa capacité de développement;

ATTENDU QUE la VILLE a avantage à maintenir l'entente conclue avec BAHO en 2019 puisque son afficheur électronique a atteint sa durée de vie utile;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'entériner l'avenant à ladite entente;

D'autoriser Jonathan Belzil, chargé de projet TI, à effectuer la coordination et le suivi pour l'installation du nouvel afficheur.

4.7 AVIS DE MOTION et présentation du projet de Règlement relatif à la gestion contractuelle

Monsieur Réjean Fournier, par la présente :

- Donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement relatif à la gestion contractuelle;
- Dépose le projet de Règlement relatif à la gestion contractuelle.

5. TRÉSORERIE

5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-145

Il est proposé par Monsieur Louis Côté, appuyé par Monsieur Sébastien Bélisle et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 1 juin 2021, au montant de 246 175,49 \$.

5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 387 494,42 \$.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Modification à la résolution 2021-130 : Embauche des étudiants été 2021

Résolution no 2021-146

ATTENDU QUE les différents services de la municipalité requièrent les services d'étudiants pour l'été 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De procéder à l'ajout à la résolution 2021-130 de l'embauche de l'étudiante suivante :

Camp de jour : Sara Villeneuve, en remplacement d'Anaëlle Blais, pour la période estivale 2021, selon l'échelle salariale étudiante en vigueur;

Poste d'animatrice : Amélie Fontaine s'étant désistée, remplacement à venir.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure : 175, 3e Avenue Est

Résolution no 2021-147

ATTENDU QUE le propriétaire du 175, 3e Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour agrandir le bâtiment principal de 12 x 12 pi vers l'arrière soit du côté sud;

ATTENDU QUE la marge arrière serait de 7,47 m au lieu de 10,67 m soit 25 % de la profondeur totale du lot tel que prescrit dans le Règlement de zonage;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 22 rue Blais

Résolution no 2021-148

ATTENDU QUE le propriétaire du 22, rue Blais souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

- La marge latérale nord (1,17 m) du bâtiment principal est inférieure à 1,50 mètre;
- La première remise est annexée à la maison mobile alors que normalement ce type de construction doit être détaché du bâtiment principal;
- La marge avant de la première remise (11,86 m) est inférieure à 15,00 m;
- La marge latérale sud du garage, où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,60 m;

ATTENDU QUE les plans d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

7.3 Demande de dérogation mineure : 85, route 393 Sud

Résolution no 2021-149

ATTENDU QUE le propriétaire du 85, route 393 Sud désire obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment secondaire de 12 x 15 pi derrière son garage, sur une dalle de béton déjà existante;

ATTENDU QUE la marge arrière serait de 4,41 m au lieu de 7,5 m;

ATTENDU QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la greffière, Madame Valérie Fournier ou la greffière adjointe, Madame Sylvie Lafleur, à signer pour et au nom de la Ville de La Sarre tout document nécessaire à la présente.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Fourniture de concassage de matériaux granulaires

Résolution no 2021-150

ATTENDU l'appel d'offres 2021-04 de la Ville de La Sarre pour la fourniture de concassage de matériaux granulaires;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions conformes ont été reçues, soit :

Dubé Concassage	333 370.01 \$ (avec taxes)
Gabriel Aubé inc.	377 347.94 \$ (avec taxes)
Hardy Concassage	385 120.26 \$ (avec taxes)
Galarneau Entrepreneur Général	419 946.17 \$ (avec taxes)
Entreprise Gaétan Jolicoeur	479 066.33 \$ (avec taxes)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver la soumission la plus basse, soit celle de Dubé Concassage pour le besoin de la Ville de La Sarre en fourniture de concassage de matériaux granulaires, pour un total de 333 370,01 \$, taxes incluses.

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Dépôt d'une demande de financement dans le cadre de l'appel de projets de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS)

Résolution no 2021-151

ATTENDU le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âgées;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS), cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou

développer les services offerts aux aînés en saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser la directrice du Service loisir, sport et vie communautaire, Madame Cécile Poirier, à signer tout document relatif au dépôt de la demande pour et au nom de la Ville de La Sarre.

9.2 Fourniture et installation d'un système de tableau sportif vidéo

Résolution no 2021-152

ATTENDU l'appel d'offres 2021-07 de la Ville de La Sarre pour la fourniture et l'installation d'un système de tableau sportif vidéo à l'aréna Nicol Auto;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues, soit :

Liberté Vision	59 685 \$ (sans taxes)
Nummax	69 250 \$ (sans taxes)

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver la soumission la plus basse, soit celle de Liberté Vision pour l'achat d'un système de tableau sportif vidéo. Un montant maximal de 65, 795 \$ incluant les taxes nettes et 5% de frais de contingence sera financé à même le fonds de roulement. Tout montant reçu sera réduit du fonds de roulement.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

10.1 Acquisition d'équipement d'éclairage professionnel

Résolution no 2021-153

ATTENDU QUE, dans une optique de développement durable, considérant l'économie d'énergie de l'éclairage au DEL et l'importance de renouveler l'équipement d'éclairage, en raison notamment de la pénurie d'ampoules de type PAR;

ATTENDU QUE la Ville souhaite conserver une salle de spectacles aux équipements professionnels de qualité et répondant aux besoins de la diffusion des arts de la scène;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'autoriser l'achat de projecteurs professionnels DEL pour les spectacles à même le fonds de roulement, pour un montant maximum de 10 000 \$;

D'autoriser la directrice du Service culture, patrimoine et tourisme, Madame Marie-Luce Doré, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la demande.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Appui au Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest

Résolution no 2021-154

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire confirmer son appui au Programme d'appui aux collectivités volet 2 sous-volet A et sous-volet B du Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest, en collaboration avec les cinq (5) CJE de l'Abitibi-Témiscamingue, ont fait une demande de subvention dans le cadre du Programme PAC du MIFI et ont besoin de l'appui de leurs partenaires, dont la Ville de La Sarre;

ATTENDU QUE le but de la demande de subvention est pour aider la région à rayonner auprès de la population immigrante, pour ainsi favoriser une attractivité pour pallier aux défis démographiques de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans la communauté;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'appuyer l'ensemble des Carrefour Jeunesse Emploi dans leur démarche de subvention.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance à 19 h 30

Prochaine séance : Séance spéciale, mardi le 22 juin 2021

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière